

C'est ce que j'avais espéré que ferait ce nouveau ministre des Postes.

Il est grand temps qu'on instaure de nouveaux procédés, qu'on utilise la technologie de l'ère des ordinateurs, afin de réduire les frais et d'accélérer le service. Il est grand temps que le ministre des Postes fasse agressivement campagne pour arriver à de nouvelles normes de revenu et de service. La seule façon d'y parvenir, c'est de faire venir, au ministère, du monde des affaires, de nouveaux administrateurs...

Nous y avons fait entrer un homme d'affaires, et j'espère qu'il sera convaincu.

...de remplacer les dirigeants actuels de notre régime postal. Ce n'est qu'en écartant ces vieilles badernes aux idées archaïques, aux vues bornées et aux horizons rétrécis, que nous pourrions moderniser notre service postal suivant des normes dignes de notre grand pays en pleine croissance.

Le ministre des Postes aimerait sûrement entendre d'autres satires éditoriales de ce genre, car elles sont très intéressantes.

En terminant, monsieur le président, je signale que l'abolition des livraisons des facteurs ruraux, le samedi, augmente les frais d'exploitation et que la question est vraiment digne d'examen. Le facteur rural est tout disposé à travailler, mais on va le priver maintenant d'une journée de service. Il a besoin d'un véhicule moteur et doit le garder en état de marche pour six jours, mais il lui faudra maintenant ne s'en servir que pendant cinq jours.

Le ministre des Postes a parlé de la possibilité de fusionner les routes rurales. Je ne sais de quelles routes il voulait parler, mais parmi celles que je connais, il y en a qui comptent jusqu'à 300 ou 400 usagers. Avec la fusion de deux routes comme celles-là, il faudrait livrer le courrier au rythme de 60 à 80 usagers à l'heure durant une journée de dix heures. Je ne prétends pas que ce soit la règle générale, mais certaines routes rurales comptent effectivement ce nombre d'usagers surtout dans les centres touristiques en été. Si le ministre des Postes n'est pas au courant de la chose, je me ferai un plaisir de le renseigner.

Supposons que certaines routes soient fusionnées et que l'on réduise le service. Le courrier sera expédié au bureau de poste à 10 heures du matin et sera classé vers 11 heures ou midi. Quand le facteur sera de retour monsieur le président, ce sera pour lui l'heure du dernier repas et du coucher. Si le ministre des Postes est incapable de refréner les frais en recourant à de nouvelles méthodes, il nous faudra examiner plus attentivement encore la situation de cette vache sacrée. Nous donnons, sans ergoter, 150 millions de dollars à la Société Radio-Canada. Nous donnons également des fonds aux transports et à d'autres ministères. Ce sont des millions de dollars que nous faisons pleuvoir sur eux.

• (9.00 p.m.)

Le ministre des Postes essaie d'équilibrer son budget avant d'avoir eu l'occasion d'étudier les problèmes de son ministère. On aurait cru qu'un homme aussi intelligent et expérimenté aurait introduit des nouvelles méthodes pour réduire les frais. Après tout, nos retraités ne peuvent se permettre de téléviseurs en couleur et le luxe de faire des voyages en avion, mais ils aiment bien correspondre avec leurs amis. Il n'y a pas longtemps j'ai vu dans un foyer pour vieillards, quatre vieux consacrer deux heures ou plus à leur correspondance. Pour eux, écrire des lettres à leurs amis et avoir de leurs nouvelles c'était un des plaisirs de la vie.

Je suis convaincu que le ministre n'a pas étudié le problème suffisamment, ni avec assez de soin. Espérons qu'après l'étape de la résolution, le ministre approfondira le problème et y appliquera les solutions qu'il est sûrement capable de trouver.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je m'associe aux députés qui ont déjà pris part au débat pour souhaiter la bienvenue à la Chambre au ministre des Postes. Il doit trouver que nous exprimons la chaleur de notre accueil de façon bien étrange; au fond, nous aimerions faire de lui, dès le départ, un membre du club, en combattant sa première mesure.

Une voix: Il finira par s'y habituer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre le sait: nous trouvons qu'il nous demande beaucoup à la fois; nous sommes appelés à voter sur une partie de ses demandes, mais non pas sur l'autre. A notre avis, le tout se résume à des frais accrus et des services diminués; par conséquent, cela ne nous plaît pas et, au point où nous en sommes, nous comptons nous opposer à son adoption.

Le député d'Hillsborough a recommandé que cette question soit déferée à un comité permanent de la Chambre. Sa proposition a du mérite, je pense. Si de solides arguments d'ordre social et économique militent en faveur de cette mesure, ce dont je doute, il serait peut-être bon que les fonctionnaires qui sont capables de les présenter puissent le faire devant les membres du comité permanent. Je suis convaincu que si le ministre nous assurait qu'on procéderait ainsi, le débat sur la deuxième lecture serait très court. Nous ne tiendrions pas à le faire traîner si cette question pouvait être étudiée par un comité permanent de la Chambre.

Les arguments en faveur des modifications proposées par le ministre des Postes—d'une part la majoration des tarifs, et, d'autre part, la diminution des services—se fondent sur